

## Séance du vendredi 04 avril 2014

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au conseil : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille quatorze, le quatre avril, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis, à la salle des fêtes de la commune, convocation le 31 mars 2014 qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales

**PRESENTS : Tous les membres**

n°	NOM Prénom	Né(e) le	Date élection	Nbre de suffrages exprimés
1	BERNIER Jean Pierre	06/06/62	23/03/14	98
2	DE MUER Jean François	16/08/59	30/03/14	80
3	DIDIOT Hervé	08/06/60	23/03/14	81
4	DOUILLET Olivier	10/10/74	23/03/14	74
5	FRANCOIS Frédéric	30/07/68	30/03/14	67
6	GAND Hervé	05/03/73	23/03/14	78
7	JEANSON LAMBERT Chantal	03/09/59	30/03/14	59
8	HOCQUET René	04/05/48	23/03/14	68
9	MARECHAL Albert	07/12/53	23/03/14	78
10	RAULET Kévin	05/03/74	23/03/14	75
11	WELSCH Francis	24/09/66	23/03/14	79

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Chantal JEANSON LAMBERT, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer tous les membres dénommés au tableau dans leur fonction de Conseillers Municipaux M René HOCQUET a pris la présidence et ouvre la séance

### **N°2014-12 Election du Maire**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des collectivités territoriales

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrage exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

ont obtenu : Mme JEANSON LAMBERT Chantal : 7 voix  
M MARECHAL Albert 4 voix

Madame JEANSON LAMBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée

### **N°2014-13 Création des postes d'adjoints**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

## N°2014-14 Election des adjoints

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote

### **Election du 1<sup>er</sup> Adjoint : 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- Bulletins blancs ou nuls :	0
- Suffrage exprimés :	11
- Majorité absolue :	6

ont obtenu :

- HOCQUET René	8 voix
- BERNIER Jean Pierre	1 voix
- GAND Hervé	1 voix
- MARECHAL Albert	1 voix

Monsieur HOCQUET René ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé

### **Election du 2<sup>nd</sup> Adjoint : 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- Bulletins blancs ou nuls :	0
- Suffrage exprimés :	11
- Majorité absolue :	6

ont obtenu :

- DIDOT Hervé	8 voix
- BERNIER Jean Pierre	2 voix
- GAND Hervé	1 voix

Monsieur DIDOT Hervé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>nd</sup> Adjoint et a été immédiatement installé